



## ROYAUME DE BELGIQUE

Déclaration délivrée par

L'Ambassadeur Philippe KRIDELKA, *Représentant permanent*

***Formule Arria "Condemning Hostage-Taking in Israel on October 7 as a Psychological Tool of Terrorism"***

New York, le 16/05/2024

---

M. le Président,

Je souhaite remercier les intervenants pour leurs mots justes et émouvants [et les proches des otages pour leurs témoignages courageux.]

Depuis le 7 octobre, la Belgique est horrifiée par l'ampleur des souffrances infligées aux populations civiles, et dont les otages sont devenus l'un des douloureux symboles. La Belgique considère le Hamas et le Jihad islamique palestinien comme des **groupes terroristes** et condamne sans équivoque les actes barbares commis le 7 octobre 2023.

Nous déplorons que le Conseil de Sécurité ait été incapable de condamner ces faits inqualifiables. C'est pourtant sa responsabilité de parvenir à parler d'une seule voix et sans ambiguïté en de telles circonstances. Ce silence met à mal sa crédibilité.

La Belgique insiste tout autant sur l'importance d'établir une distinction claire entre, d'une part, ces groupes terroristes qui font le choix de la violence, que nous sommes déterminés à combattre sans relâche, et, d'autres part, les entités qui font le choix d'une voie politique et légale devant mener à la **solution à deux Etats**, que nous avons le devoir de soutenir pleinement.

M. le Président,

La Belgique réitère ses appels à la **libération immédiate et sans conditions des otages**, tel que voulue par les résolutions 2712, 2720 et 2728 du Conseil. Aucune solution ne pourra se dégager, sans la libération des otages, sans un cessez-le-feu et sans la garantie d'un accès humanitaire : ce sont des conditions *sine qua non* au début de tout processus de sortie de crise.

Le **respect du droit international**, en ce compris le droit **international humanitaire** et la **redevabilité** doivent être au centre de notre action.

Aucune cause ne peut justifier la prise en otage de civils innocents, de femmes, d'enfants.

Les **enlèvements d'enfants** (*abductions*) durant un conflit constituent d'ailleurs l'une des six **violations graves** envers les enfants qui sont condamnées par le Conseil de sécurité. Qui plus est, depuis la résolution 2225 (2015) du Conseil, une telle violation justifie l'inscription des parties au conflit qui s'en rendent coupables dans les annexes du rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés.

La Belgique condamne toute forme de « **diplomatie des otages** », qu'elle soit menée par des acteurs non-étatiques ou étatiques. Toute action du Conseil servant à contrer celle-ci aura le soutien de la Belgique.

A ce titre, je souhaiterais rappeler la résolution 2133 qui demande à tous les États membres « d'œuvrer en étroite coopération en présence d'enlèvements ou de prises d'otages commis par des groupes terroristes ». Le cas présent laisse peu de marge

d'interprétation. Les pays ayant une influence sur le Hamas et les autres groupes terroristes doivent en user en vue d'assurer la libération immédiate des otages.

La Belgique demande en outre que le **CICR** puisse avoir accès aux otages et qu'il puisse pleinement jouer son rôle.

La Belgique exige le respect du **droit des familles à connaître le sort de leurs proches disparus et le lieu où ils se trouvent** ou encore la provision d'un soutien adéquat, conformément au droit international humanitaire. Ces principes humanitaires ont été appuyés par l'Assemblée générale lors de la création en 2023 de l'institution indépendante pour les personnes disparues en Syrie.

La Belgique condamne fermement, **en toutes circonstances**, toute forme de **violence sexuelle, et donc les violences sexuelles commises envers des otages**. Le rapport de la visite de la représentante spéciale Patten en Israël fait état d'informations claires et convaincantes selon lesquelles de telles pratiques intolérables ont été commises contre des otages. Mme Patten affirme qu'il y a des motifs raisonnables de croire que ces violences se poursuivent contre ceux qui sont encore détenus en captivité. Rappelant notamment l'adoption par le Conseil de sa résolution 1820, la Belgique demande que les auteurs de ces atrocités répondent de leurs actes. L'impunité est le pire ennemi de la paix.

En **conclusion**, la Belgique plaide pour une défense cohérente du droit international, en ce compris le droit international humanitaire, et pour la condamnation sans équivoque des violations de celui-ci. Seule une approche cohérente nous permettra de le renforcer, de

voir ses violations condamnées de façon systématique et ces condamnations suivies d'effet.

Les Nations unies sont le garant ultime du système international fondé sur le droit. La Belgique tient à rappeler son **soutien indéfectible** à leur travail et à celui du Secrétaire Général.

Je vous remercie.